



Assemblée Générale du 15 février 2014

Rapport annuel 2013

Sommaire :

- 1 - Rapport d'activités
- 2 - Rapport financier
- 3 - Rapport moral et orientation

Voir le lexique sur les sigles en fin de document

1 - Rapport d'activités

1-1 Rappel du projet associatif

L'activité de l'association s'est déroulée dans le cadre de son objet :

« La défense et la protection de la nature, de l'environnement, des sites, des zones humides, de la qualité de l'eau, de la faune et de la flore, et ce sur l'ensemble du bassin de la Rance fluviale et maritime. »

Ces actions sont menées dans l'esprit du développement durable.

1-2 Forte implication dans la COMMISSION ESTUAIRE RANCE

La principale activité de l'association a porté sur la gestion des sédiments, conséquence de l'envasement alarmant de l'estuaire de la Rance.

Ces travaux ont été menés dans le cadre de la Commission Estuaire Rance constituée fin 2009 par la FAUR et Rance-Environnement. Cette commission poursuit ses travaux dans la continuité du Contrat de Baie, du Livre Blanc : « Pour un renouveau de l'estuaire de la Rance », puis de la proposition de « Projet Global d'Aménagement de l'Estuaire » en 2011 et de la « Proposition de Plan de Gestion des Sédiments de la Rance » en 2012.

La proposition de Plan de Gestion des sédiments a reçu en 2012 un accueil favorable de plusieurs maires de communes riveraines de l'estuaire.

Lors d'une réunion organisée le 3 avril 2013 pour recueillir leurs observations, les deux sous-préfets de Dinan et de Saint-Malo ont approuvé le besoin d'un plan pérenne de gestion des sédiments.

Mais, il n'a pas encore été possible d'obtenir la prise en compte de ce projet par COEUR Emeraude, malgré plusieurs réunions.

A la suite d'une réunion avec les maires le 7 janvier 2013, il a été organisé une réunion exceptionnelle et spécifique de COEUR le 2 mai 2013. Cette réunion s'est déroulée avec la participation du groupe scientifique sédiments, afin de prendre une position commune pour le dévasement de l'estuaire. COEUR travaille sur un dévasement avec lagunage, sur une superficie de huit hectares. Actuellement elle ne possède que trois hectares et demande une déclaration d'utilité publique pour acquérir les terrains manquants par expropriation, car l'actuel agriculteur propriétaire refuse de les céder. Les propositions de la commission estuaire qui réduisent notablement les surfaces nécessaires n'ont pas été prises en compte à ce stade.

Toutefois, à la suite de cette réunion, le Président de COEUR a demandé au rapporteur de la commission estuaire, M. Henri Thébaud, de poursuivre les investigations sur les solutions alternatives proposées, notamment avec la DREAL (Direction de l'Environnement), et de préciser le contenu et le coût des études d'ingénierie qui seraient nécessaires pour les mettre en œuvre. Ce n'est que sur les conclusions de ces nouveaux travaux que COEUR examinera les propositions de la Commission Estuaire.

Par ailleurs un projet de barrage et d'usine marémotrice étant à l'étude au Royaume Uni (Pays de Galles) sur la Severn (Région de Bristol) la Commission Estuaire a suivi attentivement la progression des échanges sur ce sujet, notamment le témoignage d'EdF qui minimisait l'impact environnemental.

Des associations britanniques, soucieuses de bien comprendre le sujet, sont venues constater la situation de la Rance et ont interrogé des riverains, dont des membres de la Commission Estuaire. Leur témoignage « *des effets dévastateurs de l'expérience du barrage de la Rance* », devant les parlementaires britanniques a largement contribué à l'abandon de ce projet.

Après de nombreuses études et rapports divers, le gouvernement britannique a décidé de ne pas donner suite à ce projet. En effet, il affirme ne pas avoir été convaincu par les arguments économiques avancés, ni par les réponses apportées aux préoccupations environnementales graves induites par le chantier.

1-3 Membre du comité de pilotage NATURA 2000

NATURA 2000, rappel

Natura 2000 est un réseau européen dont l'objectif est la préservation d'habitats naturels et d'espèces animales ou végétales menacés de disparition. Les règles de N2000 sont définies par l'Etat. La DREAL (Ministère de l'Environnement) surveille leur application.

Un Comité de Pilotage (COPIL), organe de concertation a la charge d'élaborer et de mettre en œuvre un Document d'Objectifs (DOCOB). La désignation du COPIL date de mars 2009. La mise en œuvre du DOCOB, approuvé en 2012, a été confiée à une chargée de mission (Julie Deplanque-Lasserre), rattachée à la CODI, partie à l'été 2013. Depuis son départ elle n'a pas encore été remplacée.

Site Natura 2000 « Estuaire de la Rance »

Rance-Environnement est fondamentalement d'accord pour préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel dans l'esprit du développement durable. Toutefois, concernant la Rance maritime, nous sommes très vigilants. La gestion de l'usine marémotrice n'est en effet soumise à aucune contrainte environnementale.

Les importants travaux de rénovation des installations du barrage ont complètement modifié le régime des pseudo-marées auquel l'estuaire est maintenant soumis.

Un suivi attentif de l'évolution des niveaux d'eau en Rance, effectué par Rance Environnement, montre clairement que depuis le début des travaux en 2011, le régime des marées est très éloigné du régime mis en avant par EDF pour maintenir l'équilibre biologique de l'estuaire.

Etude d'incidence

Toute intervention ou manifestation dans un site Natura 2000 risquant de le dégrader doit faire l'objet d'une étude d'incidence afin de mettre en place des solutions préventives ou correctives. Les cas sont limitativement prévus dans les textes réglementaires. Malheureusement les conséquences du barrage ne sont pas prévues, bien qu'elles aient des effets considérablement plus importants que les manifestations soumises (exemple manifestation sportive).

Dans ces conditions Rance Environnement et la Commission Estuaire ont demandé l'application de la « clause filet ». Cette clause prévue par les textes permet de couvrir les cas non prévus pour obtenir d'EdF l'établissement d'une étude d'incidence. Nous espérons que cette démarche aboutira en 2014.

1-4 Participation à la commission plaisance de la GIZC

La Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) n'est pas une nouvelle structure mais une « méthode de travail » destinée à faire travailler ensemble les différents acteurs locaux (élu, chargés de projets, services de l'Etat, professionnels, associations, population, etc.) dans une perspective de développement économique, social et environnemental de la zone côtière.

Rance Environnement est acteur de la GIZC et participe à la commission plaisance. Celle-ci a été créée à la suite d'une enquête portant sur la plaisance, qui a permis de mieux connaître la flotille, les activités et le profil des plaisanciers, avec un éclairage sur le carénage et les problématiques soulevés. Les travaux ont porté sur les solutions à apporter aux problèmes identifiés. Cinq réunions se sont tenues depuis l'été 2013. En outre, les problèmes de carénage et la pêche professionnelle ont été traités lors de réunions « Café de la mer ».

1-5 Observations sur le SAGE.

Dans le cadre de ses activités de veille environnementale, Rance Environnement a participé à l'enquête publique sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rance Frémur-Baie de Beausais et a déposé sept observations écrites sur :

- l'état d'envasement du bassin maritime de la Rance,
- la création d'une fiche action pour l'obtention d'un bon potentiel écologique en Rance,
- La continuité écologique qui est inexistante au niveau du barrage de la Rance
- L'assainissement des eaux usées
- La réduction des flux de phosphore d'origine agricole,
- L'inscription au PLU des inventaires des zones humides,
- L'interdiction de destruction des zones humides.

1-6 Membre du conseil d'administration de COEUR-Emeraude

Rance-Environnement est membre du Conseil d'Administration de COEUR Emeraude dans le collège des usagers et associations.

A ce titre Rance Environnement a participé aux réunions du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de COEUR-Emeraude.

Dans le cadre du Contrat Territorial dont COEUR est opérateur pour le SAGE, Rance Environnement a participé à plusieurs actions, notamment :

- Breizh Bocage :

Le programme Breizh Bocage, mis en œuvre par Cœur Emeraude a été développé pour la création ou la reconstitution de haies bocagères et de talus afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Compte tenu du durcissement des critères d'éligibilité et des réductions budgétaires, le programme, bien que maintenu, a été notablement ralenti en 2013.

- Jardiner au Naturel

Malgré l'intérêt de ce programme, Rance Environnement a cessé toute activité dans ce domaine en 2013. La raison en est le refus d'adhérer de jardinereries importantes de l'agglomération de St Malo et la libre commercialisation de produits phytosanitaires en grande surface, sans encadrement ni contrôle d'aucune sorte. Une évolution de la législation sur la vente des pesticides est en cours. Elle ne devrait produire ses effets qu'à moyen terme.

1-7 Parc Naturel Régional (PNR) Rance-Côte d'Emeraude

Rance Environnement est membre du comité de pilotage du PNR.

Rance Environnement a participé aux trois « ateliers citoyens » qui ont associé élus et acteurs de la société civile à la démarche PNR.

Elle s'est aussi investie dans les travaux des cinq commissions qui ont pris la suite de ces ateliers, pour aider à la rédaction du projet de charte. La présidente de Rance Environnement est co-vice-présidente, avec EdF, de la commission « Eau, littoral, estuaires ».

1-8 Actions éducatives

- Accueil d'une classe de 2nde Bac pro « Services aux personnes et au territoire »

Organisée sur une journée, cette réunion s'est bien déroulée grâce à l'action du groupe qui a préparé cette action et la bonne collaboration avec l'enseignant organisateur du voyage. Trois articles ont été publiés dans la presse.

Il en a été conclu que ce genre de rencontre pourrait utilement cibler les établissements du bassin de la Rance (notre domaine). Un intérêt tout particulier pourrait être porté aux établissements agricoles, dont les animateurs, et par conséquent les élèves, considèrent souvent l'écologie comme une entrave à leur activité.

- Rencontre avec un groupe d'étudiants d'Agro-Paris-Tech

Un groupe d'étudiants d'Agro Paris Tech a été reçu à leur demande. Leur objectif était de connaître et comprendre les implications environnementales de l'existence du barrage de la Rance et de son fonctionnement.

1-9 Coupes sauvages de bois

Rance Environnement a été sollicitée à deux reprises à propos de coupes sauvages de bois, l'une à la Ville ès Nonais, l'autre à Bobital. Dans les deux cas nous avons fourni des éléments aux personnes qui nous avaient contactées.

Dans le cas de Bobital nous avons pu participer à une réunion avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), en charge des espaces boisés. Nous avons pu connaître l'application pratique des textes par l'administration. Nous avons pu en tirer un mode de conduite pour des cas analogues. Celui-ci a été publié dans le dernier numéro du fil de la Rance. Un épilogue heureux a été obtenu grâce à l'intervention de la DDTM. Les deux propriétaires concernés ayant accepté de replanter les parcelles où les arbres avaient été coupés sans respecter la réglementation sur les « Espaces Boisés Classés » qui prévoit une déclaration préalable systématique.

1-10 Réunions techniques d'information

Des membres du Conseil ont participé à des réunions d'information technique sur divers sujets :

- SDAGE Loire Bretagne
- OGM,
- Déchets,
- Zones humides,
- Espèces invasives,
- Extraction de sable coquillé dans la baie de Lannion.

1-11 Publication du Fil de la Rance

Trois numéros du Fil de la Rance ont été publiés. Organe d'information et de sensibilisation environnementale diffusé à cinq cents exemplaires, ce journal permet de maintenir le contact avec nos adhérents et nos sympathisants.

Cette publication est un composant très important de notre politique de communication. Sa préparation représente un gros travail. Ce document est un support à la disposition des adhérents, qui souhaiteraient nous soumettre des sujets ou des témoignages.

1-12 Gestion du site internet

Notre site internet est toujours l'objet d'assez nombreuses consultations, 14000 depuis sa création, soit environ 200 par mois.

Nous mettons en ligne de nombreux documents, en particulier la copie de l'arrêté d'autorisation du barrage de la Rance, publié au Journal Officiel en 1956. Des mises à jour régulières sont effectuées.

1-13 Sortie au Mont Garrot

La sortie conviviale annuelle de Rance Environnement s'est déroulée cette année le 8 juin 2013 au Mont Garrot. Nous avons eu une quarantaine de participants et nous avons bénéficié de bonnes conditions météorologiques.

Le président de l'association des vigneron nous a réservé un excellent accueil et nous avons pu pique-niquer dans cet environnement bucolique avec une vue magnifique sur l'estuaire,et son envasement.

1-14 Participation au forum des associations de Dinan

Nous avons tenu un stand au forum des associations de Dinan. Nous avons eu une fréquentation de personnes intéressées par notre démarche. Ce forum s'est déroulé le samedi 7 et le dimanche 8 septembre

2013. Compte tenu de la documentation dont nous disposons, il est envisagé de participer, sur une seule journée, à d'autres forums dans d'autres communes : Pleudihen, Plouër, éventuellement Saint Samson.

2 - Rapport Financier

	Recettes	Dépenses	
Cotisations 2013 adhérents	1280		
Intérêts financiers	37.12		
Assurance MAIF (pour 2 ans)		209.94	13 %
Réseau CANE, ERB, FAUR, IVINE, COHERENCE, ADSLB		270	17 %
Secrétariat : timbres, courriers		248.50	16 %
Imprimerie Auclerc Dinan		600	39 %
Site internet, hébergeur		51.43	3 %
Evènements : Forum, AG, JC R		165,84	11 %
Sous total recettes / dépenses	1317.12	1545.71	
Reçu don frais déplacement (2012)	1174	1174	
total recettes / dépenses	2491.12	2719.71	
Solde exercice 2013	-228.59		

Report solde 2012	2160.82
Solde exercice 2013	-228.59
Solde 2013 à reporter	1932.23

3 - Rapport moral et orientation

Nous fêtons cette année, les 20 ans de Rance-Environnement.

Depuis sa création en 1993 à l'initiative de Madame Fidon et de quelques habitants de Pleudihen, l'association a évolué et s'est développée.

Qui est-elle aujourd'hui, fin 2013 ?

Nous sommes 161 adhérents.

D'année en année, le nombre d'adhérents progresse et leur répartition géographique s'élargit.

Côtes d'Armor 75%	Pleudihen 43%	Plouër 15%
Ille & Vilaine 22%	St-Malo 6%	St-Suliac 5%

Depuis 2007, Rance-Environnement est agréée protection de la nature et de l'environnement. Son agrément a été renouvelé pour 5 ans le 5 novembre 2013.

C'est une satisfaction et une reconnaissance car les conditions d'attribution ont été considérablement durcies.

Les points retenus sont:

- notre investissement dans les projets territoriaux : Natura 2000, SAGE, GIZC
- nos activités de vulgarisation et d'information.

Rance-Environnement a un site internet très régulièrement visité, et publie un bulletin périodique apprécié : au fil de la Rance.

Ses activités sont nombreuses.

Rance-Environnement effectue de la veille environnementale, tout particulièrement de l'estuaire de la Rance.

Elle est engagée dans les projets environnementaux du territoire.

Elle est très impliquée dans la COMMISSION ESTUAIRE RANCE.

Elle s'informe et informe.

Rance-Environnement travaille en réseau avec la FAUR et les associations des bords de Rance, mais aussi avec les associations régionales bretonnes.

Parmi ces activités, une priorité s'est imposée.

Face à la situation particulière de l'estuaire de la Rance, et à l'urgence créée par l'envasement - la conférence d'Henri Thébaud est convaincante - la priorité est donnée aux travaux de la COMMISSION ESTUAIRE RANCE.

L'objectif est d'obtenir la mise en œuvre d'un plan pérenne de gestion des sédiments, et la prise en compte de contraintes environnementales dans le fonctionnement de l'usine marémotrice.

En conclusion

Le travail de Rance-Environnement est reconnu. Son impact est bon.

Mais, il le sera d'autant plus que nous serons plus nombreux,
plus d'adhérents,
plus de membres actifs,
plus de membres dans le Conseil d'Administration,
et que nous aurons plus de moyens pour nous informer, informer et convaincre.

C'est pourquoi, nous nous proposons en 2014 de mener une réflexion sur l'intérêt de solliciter des subventions. L'objectif est de trouver un équilibre entre le risque de dépendance et l'accroissement des moyens.

Sigles et abréviations par ordre alphabétique

ADSLB : association de défense pour la défense du site de Lancieux et de la baie de Beausais

CANE : Fédération Côtes d'Armor Nature Environnement

COEUR Emeraude Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude

COFIL : Comité de Pilotage

DOCOB : Document d'Objectifs (en particulier celui de Natura 2000)

EdF : Electricité de France

ERB : Eau et Rivières de Bretagne

FAUR : Fédération des Associations et des Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude

GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière

IVINE : Fédération Ille et Vilaine Nature Environnement

NATURA 2000 : réseau européen des sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

PNM : Parc Naturel Marin. Le PNM Normand Breton est en cours d'études

PNR : Parc Naturel Régional. Le PNR Rance Côtes d'Emeraude est en cours d'études

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux